

LA GESTION DU PERSONNEL D'AGENCES ET DE CABINETS

OBJECTIFS

- **Faire** le point sur les dernières évolutions de la convention collective et de la loi relatives aux salariés de cabinets.

NIVEAU & PUBLIC

NIVEAU 2

Responsables de structures en charge de la gestion de salariés au sein d'une agence ou d'un Cabinet immobilier

Prérequis : aucun

MODALITÉS DE PARTICIPATION

Durée : 1 jour (soit 8 heures) - 60 % juridique 20 % pratique et 20 % management

Moyens pédagogiques : Cas pratiques - Support pédagogique Quiz d'évaluation finale

Matériel nécessaire : vidéo projecteur, paper-board

Effectif maximum : 20

INTERVENANT(S)

Jérôme LAVAINÉ

*Cabinet Jérôme LAVAINÉ Conseil
Gestion du personnel, RH, Formation, Stratégie
Médiateur judiciaire inscrit auprès de la Cour d'Appel
d'Aix-en-Provence*

TARIFS

Adhérent FNAIM : 220 € HT

Non Adhérent FNAIM : 300 € HT

PROGRAMME

I - LES TEXTES EN PRÉSENCE

- LA CCN DE L'IMMOBILIER ET LE CODE DU TRAVAIL
 - La convention collective nationale de l'immobilier :
 - Le code du travail

II - LES DIFFÉRENTS TYPES DE POSTE

- Les agents commerciaux
- Les Négociateurs salariés VRP
- Les Négociateurs salariés non VRP

III - LES SALARIÉS SÉDENTAIRES ET MOBILES

- Les employés et les agents de maîtrises sédentaires et mobiles
- Les cadres sédentaires et mobiles

IV - LA GESTION DES ÉVÉNEMENTS EN COURS DE CONTRAT

- Les congés payés.
 - Les périodes d'essai
 - Les règles légales en matière de congés payés
- Les cas de suspension du contrat de travail (absence, maladie, AT...)
- Les réclamations en cours de contrat
- L'évaluation des risques professionnels
- La formation professionnelle et les entretiens professionnels obligatoires

V - LA RUPTURE DU CONTRAT

- Le départ à la retraite
- L'inaptitude (suite à une maladie ou un AT).
- Les fautes disciplinaires.
- Le licenciement
- La rupture conventionnelle
- La transaction article 2044 du Code civil, l'homologation par le conseil des prud'hommes